

Commune de Nogent le Bernard



Procès-verbal de séance

Séance du 5 Juin 2026

L'an 2026, le 5 juin à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Nogent le Bernard s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MERCURIN-LAUNAY Anita, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour a été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/05/2026.

Présents : Mmes : LATOUR Maud, LAUNAY Pierrette, MERCURIN-LAUNAY Anita, PONTOIS Catherine, TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, MM : DESLAIS Dany, LEBOUCHER Nicolas, LECAPLAIN Victor, MOULIN Ludovic, QUÉTEL Xavier, RAULT Martin.

Excusés ayant donné procuration : Mme RENAULT Jessica à Mme MERCURIN-LAUNAY Anita, Mme VOISIN Sylvie à Mme LAUNAY Pierrette, GAUDRÉ Isabelle à M. RAULT Martin.

Absent : M. BOBLET Arnaud

A été nommée secrétaire : Mme PONTOIS Catherine

SOMMAIRE

- 1-Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026
- 2-Procédure d'abandon manifeste de la parcelle D710

1-Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026

Le conseil municipal,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 juin 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la note d'information ministérielle NOR/INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026 fixant le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin pour chaque commune,

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit

en conséquence de : Mme LAUNAY Pierrette, Mme TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, M. LEBOUCHER Nicolas, M. LECAPÉLAIN Victor.

Madame le Maire invite les candidats à se déclarer

Elections des Délégués Titulaires :

Se présentent : Mme MERCURIN-LAUNAY Anita, Mme TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, M. LEBOUCHER Nicolas

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	14
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (c = a-b)	14
d. Nombre de suffrages déclarés NULS par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés BLANCS par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	14
g. Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Mme TRIGER-LECAPELAIN Géraldine : 14 voix

Mme MERCURIN-LAUNAY Anita : 14 voix

M. LEBOUCHER Nicolas : 13 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires : Mme MERCURIN-LAUNAY Anita, Mme TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, M. LEBOUCHER Nicolas

Elections des Délégués Suppléants :

Se présentent : M. RAULT Martin, Mme LATOUR Maud, Mme PONTOIS Catherine

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	14
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (c = a-b)	14
d. Nombre de suffrages déclarés NULS par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés BLANCS par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	14
g. Majorité absolue	8

Ont obtenu :

PONTOIS Catherine : 14 voix

LATOUR Maud : 14 voix

RAULT Maud : 13 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants : PONTOIS Catherine, LATOUR Maud, RAULT Martin.

2-Procédure d'abandon manifeste de la parcelle D710

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il a engagé la procédure prévue aux articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales à l'encontre de l'immeuble bâti, sis rue 26 rue Basse 72110 NOGENT LE BERNARD, et cadastré sous le n° 710 de la section D ;

Qu'il résulte des procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 18 février 2026 et 04 Juin 2026, que cet immeuble se trouve actuellement en état d'abandon manifeste ;

Que son propriétaire n'a exécuté aucun des travaux indispensables pour sa remise en état dans les trois mois de la notification et de la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis le 4 Juin 2026, date du procès-verbal définitif ;

Que cet immeuble, après son acquisition par la commune et l'exécution des travaux d'aménagement nécessaires pourrait être affecté aux besoins suivants : à définir ultérieurement.

Il invite en conséquence le conseil à en délibérer.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble dont s'agit en état d'abandon manifeste ; que l'emplacement de ce bien abandonné pourra être utilisé pour la réalisation d'un projet de construction ou d'installation à définir ultérieurement.

Autorise le maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble susvisé dans les conditions prévues par l'article L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales et par le Code de l'expropriation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30, prochaine séance le 5 Juin 2026 à 18h00.

En mairie, le 08/06/2026
La Maire
Anita MERCURIN-LAUNAY

La secrétaire
Pierrette LAUNAY